

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

058
Arrêté n°2010 /MS/CAB
portant nomination de Médecins
chefs de district sanitaire.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu la loi n°20-98/AN du 5 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- Vu la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- Vu la loi n°019-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique;
- Vu le décret n°2009-104/PRES/PM/MS du 02 mars 2009 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu l'arrêté n° 2006-136/MS/CAB du 12 septembre 2006 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la santé ;

Sur proposition des directeurs régionaux de la santé :

ARRETE

Article 1 : les médecins ci-après désignés, relevant du Ministère de la santé, sont nommés médecins chefs de district sanitaire conformément au tableau ci-dessous :

NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	POSTES
MAIGA Djibrilla Alou	99 472 K	Médecin chef du district sanitaire de Banfora
BAYANE Dramane	110 809 S	Médecin chef du district sanitaire de Dafra
OUEDRAOGO W. Thomas	109 322 L	Médecin chef du district sanitaire de Houndé
ZIGANI Harouna	104 198 J	Médecin chef du district sanitaire de Karangasso Vigué
SOMDA K. Paulin	109 323 Z	Médecin chef du district sanitaire de Orodara
SANOOGO Yasine Adama	104 197 V	Médecin chef du district sanitaire de Léna
BORO Gosso	80 513 M	Médecin chef du district sanitaire de Dandé
BICABA Brice Wilfred	105 003 V	Médecin chef du district sanitaire de Nouna
NACRO Nafi	111394 M	Médecin chef du district sanitaire de Barsalogho
KABORE Samd-Pawende Cherlyn Gwladys	117 177 J	Médecin chef du district sanitaire de Sapouy
TRAORE Adama	118 722L	Médecin chef du district sanitaire de Ouargaye
BASSOLEH Blaise Alexandre Bazona	119 717 U	Médecin chef du district sanitaire de Bittou
OUANGRE/OUEDRAOGO P. Angèle B.	88 238 V	Médecin chef du district sanitaire de Sig-Noguin
KONDOMBO Jean Charlemagne	102 640 C	Médecin chef du district sanitaire de Boulmiougou
DIALLO Abdoulaye	102 638 P	Médecin chef du district sanitaire de Seguénéga

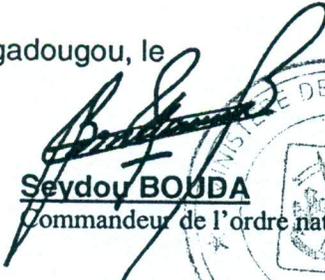
AB

Article 2 : Le Secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

25 MAI 2010


Seydou BOUDA
Commandeur de l'ordre national



Ampliations :

- 1-toutes structures centrale du MS
- 1-toutes structures rattachées
- 1-toutes structures de mission
- 1-CF
- 13-DRS
- 1-Impôts
- 1-Trésor
- 1-Solde
- 28-intéressés
- 1-archives